

P.E.R « les Grands Lacs du Morvan »

Comité technique

Missions / rôle :

- Elaborer et assurer le suivi des actions, des travaux
- Organiser l'évaluation
- Organiser la planification des actions et dépôt des dossiers par actions (FEDER, FEADER, région...)
- Travail administratif et technique du PER

Composition :

- Maîtres d'ouvrage du PER
- Prefecture de la Nièvre
- Région Bourgogne
- Département de la Nièvre et Côte d'Or
- Six conseillers généraux du PER
- Le PNRM

+ invités

Fréquence des rencontres :

- Au moins une fois par trimestre

Comité de pilotage

Missions / rôle :

- S'assurer de la bonne coordination et de la réalisation des opérations ;
- Fournir de manière régulière, au moins une fois par an sous forme de bilan, des éléments sur l'avancement physique et financier de chacune des opérations inscrites dans le projet ;
- Proposer si besoin une reventilation des sommes affectées entre les différentes opérations, sous réserve que cela n'affecte ni l'équilibre du projet, ni ne compromette le calendrier de sa réalisation (2007 - 2009), et que les taux de subvention restent compatibles avec les règles financières en vigueur ;
- Susciter la promotion des activités développées dans le cadre du pôle ;
- Organiser le suivi de l'impact emploi, en y associant le service public de l'emploi et la maison de l'emploi ;
- Veiller à la réalisation, par le président du parc naturel régional du Morvan, porteur du projet, de l'évaluation annuelle des impacts du dispositif, conformément aux engagements formalisés dans le dossier déposé, et d'une évaluation finale au terme des trois années.

Composition :

- Le préfet de la Nièvre ou son représentant ;
- Le préfet de la Côte d'Or ou son représentant ;
- Le sénateur maire de Château-Chinon ;
- Le président de la région Bourgogne ou son représentant ;
- Les présidents des conseils généraux de la Côte d'Or et de la Nièvre ou leurs représentants ;
- Les conseillers généraux de Château-Chinon, Lormes, Montsauche-les-Settons, Saulieu, Liernais et Quarré les Tombes ;
- Le président du pays Nivernais Morvan ou son représentant ;
- Le président du pays Auxois Morvan Cote d'Orien ou son représentant
- Les présidents des communautés de communes des Portes du Morvan, des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan, de Liernais ou leurs représentants ;
- Le président du syndicat mixte de Chamboux ou son représentant ;
- Le président du syndicat intercommunal d'énergies d'équipement et d'environnement de la Nièvre ou son représentant ;
- Le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Terre Plaine ou son représentant
- Le président de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie ;
- La directrice des bases sport et nature « Actival » ;
- Le président du groupe de travail « activités de pleine nature » au sein du parc naturel régional du Morvan.

Fréquence des rencontres :

- Au moins une fois par semestre

Comité de suivi

Missions / rôle :

- Conduire et valider l'évaluation
- Apporter toute réflexion complémentaire, projets, actions pouvant intégrer la dynamique « Grands Lacs du Morvan »
- Solliciter des partenariats nouveaux associant public / privé

Composition :

- Des membres du comité de pilotage définis ci-contre ;
- Des représentants des territoires concernés (projet ou action) :
Les maires des communes : de Montsauche les Settons ou son représentant , de Montigny en Morvan ou son représentant, de Moux en Morvan ou son représentant
Le maire de la commune de Lormes ou son représentant ;
d'Ouroux en Morvan ou son représentant, de St Agnan ou son représentant ; de Saint Martin du Puy ou son représentant ; st Martin de la Mer ou son représentant
- Le président de Inter-Parcs Massif Central ou son représentant
- Le délégué régional EDF (région Bourgogne) ou son représentant
- Les présidents ou directeurs des agences de développement du tourisme de la Nièvre et de l'Yonne et du comité départementale du tourisme du Côte d'Or, ou leur représentant
- Le président des fédérations départementales de la pêche de la Nièvre et de la Côte d'Or ou leur représentant
- Le président des fédérations départementales de randonnée pédestre de la Nièvre et de la Côte d'Or ou leur représentant
- Le président de la FOCEPY pour le village vacances de St Agnan (FOCEPY) ou son représentant
- Le directeur du village vacance du domaine de Pannecièrre (Groupe ODALYS) ou son représentant
- La présidente de Vélo Morvan Nature ou son représentant
- Le président de la fédération française de voile ou son représentant
- Le président du comité régional de canoë kayak ou son représentant
- Le président de la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air de Bourgogne ou son représentant
- Le président de la fédération régionale des hôtels-restaurants de Bourgogne ou son représentant
- Les présidents des filières de Morvan Tourisme ou leurs représentants
- Le président de la chambre régionale du commerce et de l'industrie de Bourgogne, ou son représentant
- Le président de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ou son représentant.

Fréquence des rencontres :

- Au moins une fois par an